Image not found or type unknown

frais si perte de proces aux prud'homme

Par **parmesane**, le **16/11/2012** à **11:34**

apres un licenciment abusif ,on nous conseille d''avoir recours aux prud'homme
en cas de perte de proces ,peut on etre redevable de frais envers l'employeur

Par **P.M.**, le **16/11/2012** à **12:57**

Bonjour,
Déjà vous risquez d'être condamné aux dépens mais en plus à une indemnité au titre de l' art. 700 du code de procédure civile même si c'est relativement rare contre le salarié...

Par **Ytas**, le **18/11/2012** à **11:13**

Oui, je suis actuellement aux prud'hommes contre mon ancien employeur. Il demande cette indemnité dû à l'article 700 et, en plus, 3 000€ d'indemnités pour procédure abusive (pfff). Mais mon avocat m'a dit d'oublier cela, que c'était très rare qu'on demande quelque chose au salarié.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés